

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, place des tilleuls, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, COTHEREAU Claude, VOLATIER Valérie, SCHMID Cédric, NASSOY Jocelyne, OVAERE Robert, VIDAL Pierre-Jean.

Étaient excusés : GALEA Yves (pouvoir à Michel ISAÏE), LACOT Olivier (pouvoir à Pierre-Jean VIDAL).

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 02/01/2025

Membres qui ont pris part à la délibération : 7

Date d'affichage : 14/01/2025

Ordre du jour :

- Délégation au maire pour pouvoir encaisser des dons.
- Réunion commission cimetière à organiser.
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales.
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2024 est approuvé et signé par les membres du conseil municipal présents.

1ère délibération - n°1/2025

OBJET : DÉLÉGATION AU MAIRE POUR POUVOIR ENCAISSER DES DONS

Le service de gestion comptable de Chalon-sur-Saône nous a fait remarquer, à l'occasion de l'encaissement d'un don, qu'une délibération du conseil municipal était nécessaire pour autoriser le maire à les encaisser.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à encaisser des dons pendant la durée de la mandature en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne délégation à monsieur le maire, pour la durée de la mandature, afin de pouvoir encaisser divers dons faits à la commune ou au CCAS, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 16/01/2025

Et publication le 14/01/2025- ID 071-217104306-20250109-D1_25-DE

RÉUNION COMMISSION DU CIMETIÈRE

La commission communale du cimetière devra se réunir en vue de relancer une nouvelle procédure de reprise de concessions (perpétuelles en état d'abandon notamment).

Pour rappel, les membres de la commission sont : Claude Cothereau, Valérie Volatier, Pierre Jean Vidall et Yves Galéa

Une date sera arrêtée fin janvier ou début février 2025.

CÉRÉMONIE DES VŒUX 12 JANVIER 2025.

Elle est prévue à 11 h en Mairie, 5 foyers de nouveaux habitants ont été conviés.

La commande est passée auprès du boulanger.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Voirie : plusieurs devis ont été demandés pour la réfection du chemin neuf, une partie du chemin de la pidencerie, le chemin de la combe et une partie du chemin du Moulin Roussot. Si le montant total des travaux est supérieur à 100 000 HT, il faudra suivre une procédure formalisée de marchés publics et mettre en ligne un cahier des charges sur la salle des marchés publics d'ARNIA.

A réception des premiers devis, il s'avère que les entreprises consultées (EIFFAGE et EUROVIA) ne chiffrent pas la même chose et les mètres linéaires sont différents.

Grand Chalon : Les conseillers numériques du Grand-Chalon seront présents les 3^{ème} mardi de chaque mois en Mairie de St Jean de Vaux à partir de janvier de 13h30 à 16h30. Il s'agit d'entretien individuel de 45 minutes à une heure, sur inscription, pour évoquer n'importe quel problème ou usage du numérique.

QUESTIONS DIVERSES

Remplacement agent technique : France Travail (ex Pôle emploi) a pris contact avec nous cette semaine. Ils vont diffuser une annonce et nous adresser des candidats. Il faut leur communiquer rapidement les caractéristiques du contrat et la rémunération. Un premier CDD de 3 mois avec une période d'essai sera proposé.

La commune diffusera également l'annonce en ligne sur Facebook.

Il faudrait prévoir une adhésion SACEM au nom de la Mairie.

La mairie remercie chaleureusement les généreux donateurs pour le CCAS de la commune.

Une corvée « élus » sera prévue tout d'abord pour débrancher les décors lumineux le samedi 11 janvier après-midi, puis pour les démonter le samedi 25 janvier.

La prochaine séance de conseil municipal est prévue le jeudi 6 février 2025.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h.